

KNAUF

Avec vous, nous construisons l'avenir.

KNAUF solutions énergie



KNAUF

Communiqué de presse
avril 2007

Les solutions énergie de Knauf : une initiative bienvenue pour accompagner les prescripteurs et entreprises aux enjeux écologiques.

« Solutions énergie » de Knauf : des outils pédagogiques pour construire et rénover durablement

Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'Union Européenne s'est engagée à réduire de 8 % le niveau de ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2008/2012, par rapport à ses émissions de 1990. Pour sa part, la France doit stabiliser ses émissions et ne pas émettre plus de 565 millions de tonnes équivalent CO₂ par an entre 2008 et 2012.

Nouvelle étape de l'arsenal permettant à la France de diviser par quatre la production des gaz à effet de serre d'ici 2050, la RT 2005 vise à réduire de 15% la consommation énergétique des bâtiments neufs par rapport à la réglementation thermique précédente (RT 2000).

Dans ce contexte, Knauf vient de concevoir pour ses clients un site dédié, www.knauf-energie.fr, ainsi qu'une documentation complète afin qu'ils puissent comprendre et appliquer parfaitement l'ensemble des récents règlements et normes lors de la conception ou la rénovation d'un bâtiment. Fidèle à sa démarche d'éco responsabilité, Knauf initie ainsi via la toile l'accès à une gamme complète d'outils pédagogiques : brochures, outils numériques interactifs, liens vers d'autres sites...



Pour toute information complémentaire :

Agence Schilling Communication

2, Place Cap Ouest – BP 169 – 17005 La Rochelle Cedex 1

Tél. 05 46 50 15 15 – Fax 05 46 50 15 19

E-mail : agence.schilling@n-schilling.com – Site Internet : www.n-schilling.com

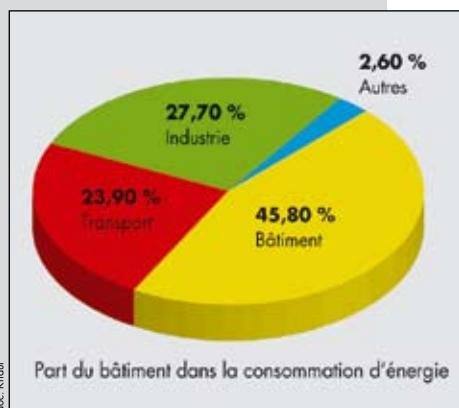
Communiqué et visuel en ligne

www.n-schilling.com

ou sur demande :

agence.schilling@n-schilling.com

Economiser l'énergie, réduire les gaz à effet de serre : Knauf décrypte les enjeux du bâtiment sur le net



Avec 45,80 %, le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie.

Pour cerner l'ensemble des problématiques qui lient le secteur du bâtiment à la consommation d'énergie, et en particulier à la RT 2005, Knauf initie une pédagogie numérique. Complet, interactif, le nouveau site www.knauf-energie.fr est la porte d'entrée pour qui veut comprendre les enjeux et engagements visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments, appréhender la réglementation (RT2005, DPE) et enfin apprécier les solutions Knauf pour le neuf et la rénovation.

Pour être le plus complet possible, le site n'oublie pas de renvoyer vers d'autres sources d'informations : www.ademe.fr, www.logement-gouv.fr, www.promodul.fr.

L'internaute a ainsi la liberté de cliquer comme il veut et dans l'ordre qu'il veut sur des thématiques comme les exigences énergétiques, la RT 2005 dans le détail, les études de cas (neuf et rénovation), le DPE, le crédit d'impôts... Selon qu'elles concernent le neuf ou la rénovation, ces thématiques sont naturellement regroupées d'une part dans « Les solutions énergie pour le neuf » et, d'autre part, dans « Les solutions énergie pour la rénovation ».



« Les solutions énergies pour le neuf de Knauf » : version papier du site dédié au neuf pour comprendre et intégrer les exigences de la RT 2005.



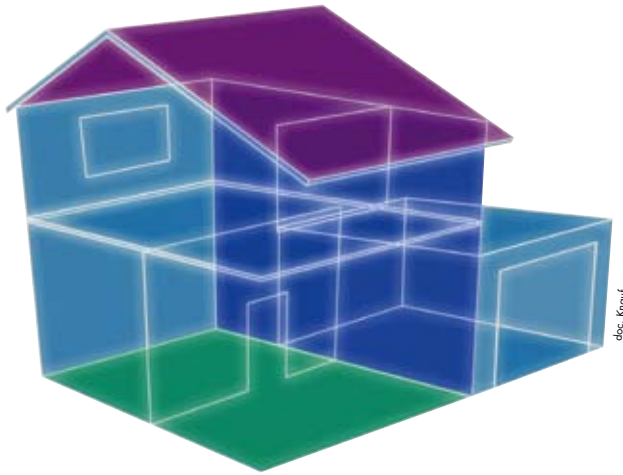
« Les solutions énergies pour le neuf de Knauf » : un site spécifique pour comprendre et intégrer les exigences de la RT 2005.

Les solutions énergie pour le neuf

Comprendre la RT2005, construire une habitation conforme : Knauf valorise l'information par l'exemple

Véritable outil pédagogique et de connaissances techniques, la partie « Les solutions énergie pour le neuf » cerne de manière simple les exigences de la RT 2005 avant d'intégrer des habitations conformes à ces exigences, voire plus performante.

Pour une compréhension rapide et claire, les principales évolutions de la RT 2005 sont présentées sous forme de tableau par rapport à la réglementation thermique précédente (RT 2000). Une présentation d'autant plus logique que la RT 2005 conserve la même structure que la RT 2000 : valeurs de référence, valeurs minimales (les garde-fous), taux de déperdition thermique (U_{bât-réf}) et consommation énergétique. La comparaison fait apparaître que les niveaux de performance d'isolation du bâti ont été augmentés puisque les exigences pour les parois sont renforcées de 10% en moyenne et les déperditions linéiques (ponts thermiques) réduites globalement de 20 %.



Dans la RT 2005, la performance des parois est renforcée d'environ 10 %. Les valeurs de référence du coefficient de déperdition surfacique (U_p , en $W/m^2.K$) sont abaissées.



La maison type de Knauf, simple rez-de-chaussée sur terre plein avec isolation renforcée en plancher bas de Knauf permet un Gain Cep-réf de -9 %.

Ceci posé, « Les solutions énergie pour le neuf » de Knauf concrétisent ensuite cette réglementation au travers d'exemples de maisons individuelles et d'un habitat collectif. Pour chacun des exemples les solutions pour le plancher bas, le plancher intermédiaire, les murs et la toiture sont définies pour répondre à la réglementation. Ensuite, pour chaque paroi le gain sur la consommation (C_{réf}) et l'isolation du bâti (U_{bât}) avec des solutions plus performantes est défini. Ainsi il est facile d'orienter ses choix technico-économiques en privilégiant les solutions qui offrent les gains les plus importants pour un coût minimum.



Knauf complète ces premiers exemples par des maisons types où l'association des matériaux permet d'atteindre les labels HPE (Haute Performance Energétique) et THPE (Très Haute Performance Energétique). Deux labels qui s'inscrivent dans la volonté d'atteindre plus rapidement les critères de la RT 2010. En effet, la maison HPE offre un niveau de consommation conventionnelle d'énergie primaire inférieur d'au moins 10 % à la consommation de référence Cep-réf définie par la RT 2005. Quant à la maison THPE, ce même niveau de consommation conventionnelle est inférieur d'au moins 20 % à Cep-réf. Plus exigeant techniquement, ce label est le meilleur moyen de valoriser une construction neuve.

Enfin « Les solutions énergie pour le neuf » de Knauf offrent aux professionnels les plus intransigeants une initiation à la maison du futur ou « maison basse consommation ». Le bâtiment ainsi nommé assure une ambiance intérieure confortable avec une consommation d'énergie qui ne dépasse pas 50 kWh/m².an. Ces maisons consomment deux à quatre fois moins d'énergie que les logements construits selon la RT 2005 grâce à la combinaison des solutions d'isolation Knauf les plus performantes.

Tous ces exemples illustrent parfaitement les performances énergétiques que l'association des matériaux Knauf permet d'obtenir. Pour compléter ces exemples et répondre aux demandes précises, Knauf au sein de Promo PSE et en collaboration avec Tribu Energie, a développé l'outil RT2005. En effet, cet outil numérique permet aux prescripteurs et entreprises d'associer à volonté les équipements (chauffage, ventilation) avec les solutions d'isolation Knauf et ainsi d'élargir le champ des simulations possibles (1).



Exemple type n°3 de Knauf : maison R+1 sur vide sanitaire avec combles aménagés.



La maison type de Knauf, simple rez-de-chaussée sur vide sanitaire avec isolation renforcée en plancher bas offre un gain Cep-réf entre 8 et 10 %

La version papier « Les solutions énergie pour le neuf » téléchargeable en ligne reprend l'essentiel des informations présentées sur le site.

(1) Cet outil internet performant ne prétend pas remplacer le moteur de calcul ThC2005 et il ne peut être utilisé pour une étude précise. Il a été mis au point dans le but de pouvoir évaluer les sensibilités à différents paramètres d'enveloppe. D'autres paramètres peuvent avoir une influence considérable sur les calculs.

Les solutions énergie pour la rénovation

Du DPE aux travaux d'isolation :
Knauf accompagne la rénovation

Avec « Les solutions énergie pour la rénovation », Knauf démontre toute la pertinence des travaux d'isolation pour améliorer la performance énergétique des bâtiments existants.

La directive européenne n°2002/ 91/ CE introduit la notion de Performance Énergétique des Bâtiments et la transposition de cette directive en droit français réside, notamment, dans l'instauration d'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). L'objet du DPE est d'évaluer la quantité d'énergie consommée par un logement. Réalisé par un expert, suite à une inspection in-situ, ce diagnostic se finalise par la remise d'un rapport indiquant notamment le classement du logement sur deux étiquettes, l'une de consommation d'énergie et l'autre d'émission de gaz à effet de serre, donnant des recommandations de travaux pour améliorer la performance énergétique et comprenant également des informations sur l'effort d'investissement et les crédits d'impôts possibles.

Annexé à toutes promesses de vente ou à la signature de l'acte authentique, le DPE sera étendu aux locations à compter du 1er juillet 2007 et sa durée de validité est de 10 ans.

Comme pour le neuf, Knauf livre des exemples de solutions pour améliorer l'isolation de l'habitation et démontre l'intérêt de ces travaux en comparant, la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les dépenses estimées avant et après travaux.

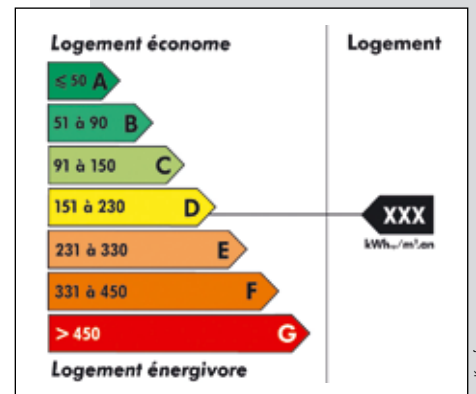
Ces exemples (maison individuelle simple rez-de-chaussée avant 1980 non isolée, avant 1980 rénovée, des années 80 isolée...) peuvent une fois de plus être judicieusement complétés via l'utilisation de la boîte à outils (BAO) de Promodul, association dont Knauf est membre fondateur. Cet outil spécifique permet d'évaluer la performance énergétique de l'habitation au regard du DPE et d'estimer les gains de consommations et d'émissions de gaz à effet de serre suite à d'éventuels travaux(2). Il permet également de hiérarchiser les travaux et de privilégier les opérations qui offrent le meilleur retour sur investissement.



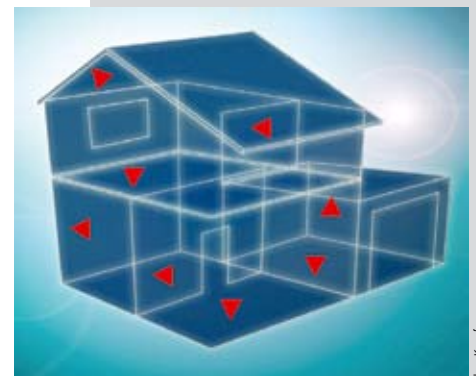
doc. Knauf



Les solutions énergie pour la rénovation de Knauf. Cette seconde brochure dédiée à l'amélioration de la performance des bâtiments anciens vient compléter la documentation spécifique pour le neuf.



De A à G, l'étiquette 'énergie' indique la consommation d'énergie primaire en kWh/m² par an.



Toiture, plancher intermédiaire, plancher bas et murs... Une bonne isolation Knauf permet de réduire l'ensemble des déperditions surfaciques, et linéiques.

(2) Attention, un véritable diagnostic de performance énergétique ne peut être établi que par un professionnel satisfaisant à des critères de compétences et dont l'activité est couverte par une assurance.



doc. Knauf

Pour la rénovation, Knauf propose sur son site knauf-energie.fr, des cas types : maison individuelle de plain pied et maison individuelle R+1...

En consultant « Les solutions énergie pour la rénovation », le professionnel dispose par ailleurs d'un premier aperçu du dispositif fiscal dont il peut faire bénéficier son client avant d'engager des travaux de rénovation. En effet il existe un crédit d'impôts (taux de 25 % à 40 %) sur le prix des matériaux d'isolation hors main-d'œuvre sous condition que l'installation soit réalisée par une entreprise.

La version papier « Les solutions énergie pour la rénovation » téléchargeable en ligne reprend également l'essentiel des informations présentées sur le site.

Avec cette initiative, Knauf confirme sa vocation de facilitateur d'affaires dans le respect d'une économie citoyenne.



doc. Knauf



doc. Knauf

En lien sur knauf-energie.fr, la Boîte à outils BAO, développée par Promodul, association dont Knauf est membre fondateur. Elle permet d'évaluer la performance énergétique d'un logement avant et après des travaux d'amélioration.

Avec plus de 18.500 collaborateurs, une implantation dans plus de 35 pays et près de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, la force du Groupe Knauf se déploie dans le monde entier et ouvre un avenir prometteur en phase avec le développement durable et les impératifs économiques d'aujourd'hui. Le Groupe s'illustre comme le 1^{er} producteur européen de plaques de plâtre, le 3^{ème} producteur européen de laine minérale, le 1^{er} transformateur mondial de polystyrène expansé.

Pour toute information complémentaire :
Knauf Bâtiment
 Z. A. – 68600 Wolfgartzen
 Tél. 03 89 72 11 12 – Fax 03 89 72 11 15
 Site internet : www.knauf-batiment.fr

